

Note de commentaires relative aux épreuves des concours externes du CAPET et du CAPLP

Note du 28 septembre 2005

SECTION INDUSTRIES GRAPHIQUES

Informations destinées aux candidats

La présente note concerne l'épreuve sur dossier, qui constitue la seconde épreuve d'admission des deux concours externes du CAPET et du CAPLP dans la section industries graphiques.

Constitution du dossier

Le dossier préparé par le candidat ne doit pas dépasser cinquante pages.

Il contient :

- 1) Les documents techniques indispensables à la compréhension de la définition et de l'organisation nécessaires à la production de produits informatisés et/ou imprimés. Les fichiers informatiques sont fournis sur un cédérom joint au dossier ;
- 2) Les études conduites exploitant les connaissances attendues d'un professeur certifié pour le CAPET ou d'un professeur de lycée professionnel pour le CAPLP dans le domaine de la communication et des industries graphiques, qui doivent respecter les contraintes suivantes :
 - actualité du procédé et des moyens mis en œuvre ;
 - traitement d'un problème pertinent au regard du support utilisé ;
 - non limitation de l'étude à des problèmes pointus afin de permettre au candidat de mettre en évidence sa capacité à s'approprier l'économie générale d'un environnement de production graphique et imprimée ;
 - prise en compte des exigences de la qualité en référence aux spécifications du produit ;
 - prise en compte de données technico-économiques contraignant la réalisation et la qualification du produit.
- 3) Toutes les informations permettant de justifier les choix techniques réalisés pour la production étudiée et/ou les évolutions projetées.
- 4) Une proposition succincte (une ou deux pages au maximum) d'exploitation(s) pédagogique(s) pouvant être liée(s) à tout ou partie des travaux développés. Chacune doit indiquer le niveau de classe retenu, les objectifs terminaux et intermédiaires visés et expliquer en quoi ce choix peut être efficace. Cette partie doit rester très limitée à des intentions et ne pas faire appel à des connaissances et des applications fines de démarches pédagogiques particulières.

Réalisation du dossier

Le candidat choisit le dossier technique et scientifique du domaine de la communication et des industries graphiques qu'il présente au jury. Il le réalise en utilisant vidéo-projecteur et informatique associée disponible sur le lieu du concours.

L'environnement informatique mis à cet effet à la disposition du candidat par le jury comporte le matériel et les logiciels courants de la profession. À défaut de vouloir utiliser ce matériel, le candidat se munit d'un ordinateur portable disposant des logiciels qui lui sont nécessaires et qu'il peut connecter sur un vidéo projecteur mis à sa disposition. Afin de préparer son environnement de présentation, la salle d'exposé lui est ouverte une heure avant sa présentation.